

Front Ouvrier

ORGANE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION SYNDICALES.

Directeur-Gérant : M. PENNETIER
17, rue de Normandie - Créteil (Seine)
C.C. Postal : Paris 5259-15

L'EMANCIPATION DES TRAVAILLEURS
SERA L'ŒUVRE
DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Abonnement (12 numéros)... 40 fr.
Abonnement de soutien..... 100 fr.
Le Numéro 4 fr.

Leçon d'une grève Les postiers veulent sauvegarder l'unité syndicale brisée par les dirigeants fédéraux

Avec la force d'un orage éclatant en plein été étouffant, la grève générale des postiers a rafraîchi tout le mouvement ouvrier. Soulevant toute une corporation, la lançant dans le combat, elle a éveillé de puissants échos parmi la masse des travailleurs de toutes les industries, elle leur a ouvert des perspectives d'action directe que les bureaucrates syndicaux s'efforçaient d'étouffer depuis la libération.

Les métallos, les employés, les cheminots, tous doivent tirer les enseignements de la première grande grève d'envergure nationale qui pendant cinq jours a mis en échec gouvernement, Etat et bureaucrates syndicaux à leur service.

Le principal enseignement, celui qui marquera le plus profondément les luttes ouvrières de la prochaine étape, c'est le renouvellement de la direction bureaucratique par le Comité de grève.

Les postiers, dans l'action, ont balancé les jaunes briseurs de grève. Ils ont élu des dirigeants à tous les échelons, dirigeants à la hauteur de l'action revendicative engagée.

Dans toutes les corporations, les bureaucrates syndicaux, tous partisans de la collaboration des classes avec le patronat et son Etat, s'opposent sous des formes diverses à l'action revendicative : le comité de grève élu par l'ensemble des grévistes, c'est la nouvelle direction jaillie dans la lutte, c'est l'instrument de victoire.

Mais si la grève des postiers a exprimé le plus clairement les besoins de la lutte revendicative, elle marque le point le plus haut dans une première étape de la lutte des classes, étape dans laquelle les ouvriers se débarrassent de la chape de plomb de la collaboration des classes qui a étouffé toute action autonome de classe. Déjà les métallos, dans certaines entreprises, ont créé dans l'action pour les salaires des embryons de ces comités de grève qui se sont épanouis chez les postiers. En effet, chez Unic, les ouvriers renforcèrent la délégation régulière en envoyant les plus combattifs d'entre eux pour discuter avec la direction. Et la revendication fut satisfaite. C'était là, en fait, l'embryon des comités de grève, mais les postiers ne se sont pas arrêtés aux comités de grève de bureau, ils ont renouvelé aux échelons départementaux et national la direction syndicale défaillante par l'élection démocratique de comités de grève départementaux et du Comité national de grève. Ces formes nouvelles d'organisation apparaîtront encore demain comme une nécessité impérieuse pour unifier dans une seule armée tous les ouvriers en lutte pour les seules revendications qui pourront régler l'ensemble des problèmes des prix et des salaires, à savoir : le salaire minimum vital garanti par l'échelle mobile des salaires et la stabilisation du coût de la vie par le contrôle ouvrier sur les livres de compte.

Les comités de grève dans chaque usine, dans chaque bureau, prendront liaison entre eux, unifieront toutes les corporations à tous les échelons du pays, et par leur force de classe organisée feront capituler patrons, gouvernement et Etat capitaliste.

En ouvrant cette voie à tous les travailleurs, les postiers auront bien servi les intérêts de la classe ouvrière en lutte pour ses revendications et pour son émancipation sociale. Les leçons de leur magnifique mouvement ne seront pas perdues. Mais la responsabilité qui retombe sur les postiers est encore plus lourde. Ils ont pour tâche de faire échec, par tous les moyens, aux manœuvres des dirigeants stalinien de la F.P. qui utilisent l'appareil bureaucratique pour ne pas convoquer leur Congrès extraordinaire et ainsi font la démonstration qu'après avoir été les briseurs de grève, ils sont les pires adversaires de l'unité syndicale. Les postiers sauront ne pas tomber dans le piège. Ainsi, ils renforcèrent le courant des syndicalistes « lutte de classes » de toutes les Fédérations qui combattent pour le redressement révolutionnaire de la C.G.T. et pour le respect de la démocratie syndicale contre les bureaucrates syndicaux soutiens du patronat.

F. O.

Le 29 juillet après-midi, le Bureau fédéral annonçait, pour le lendemain, une grève limitée à dix heures de durée, de 4 heures à 14 heures. Chaque postier sentait qu'il n'était pas possible, par cette action, d'atteindre l'objectif revendicatif fixé (parités externes, reclassement de catégories, etc.).

A 14 heures, le 30 juillet, la reprise du travail s'effectuait en rechignant tant à Paris qu'en province où les Fédérations du Nord, de la Gironde et du Puy-de-Dôme décidaient de continuer la lutte.

Du 30 juillet au 2 août à midi, le Bureau fédéral était assailli par des délégations provinciales et parisiennes, venant lui demander de créer la grève générale illimitée et de prendre la direction de la lutte. Refus obstiné.

Les débrayages se multipliaient. Les comités de grève surgissaient à la base, se substituant aux bureaux syndicaux défaillants. Et le vendredi 2 août, à midi, un Comité National de grève s'organisait à Paris et prenait la direction du mouvement en lançant, dans l'après-midi, l'ordre de grève générale.

Au cours de l'action, le Comité National de grève renforçait son autorité et le Bureau fédéral perdait la sienne. L'appareil bureaucratique de la Fédération et les cellules du P.C.F., opposées à la grève, volaient en éclat sous la poussée des masses postales en lutte.

La grève se termine sur un succès revendicatif incontestable, malgré la pression politique exercée ces derniers jours sur le gouvernement par la collusion des dirigeants fédéraux et des ministres amis.

Comment, maintenant, le Comité National de grève, qui seul a su exprimer les volontés revendicatives des postiers, peut-il orienter son action pour que la Fédération Postale sorte grandie et renforcée de l'épreuve ?

Sans aucun doute, la grande masse des travailleurs des P.T.T. désire changer la direction de la Fédération et mettre à sa tête les militants syndicalistes qui se sont révélés les meilleurs dans le combat.

Mais les actuels dirigeants fédéraux, fortement cocqués dans la tourmente, ne semblent pas disposer à céder leur place et à laisser s'exprimer démocratiquement le désir des syndiqués d'avant la grève et de ceux qui se syndiquent par milliers depuis.

Ils ont recours tout naturellement aux statuts de la Fédération. Un congrès extraordinaire ? Nous voudrions bien. Mais les statuts exigent que la moitié des syndicats départementaux plus un, en fasse la demande, déclarent-ils, et ce sont des comités départementaux de grève qui demandent ce congrès. C'est antistatutaire.

C'est un raisonnement légaliste qui nie un état de fait non encore complètement légalisé syndicalement. C'est un raisonnement de bureaucrates syndicaux.

Et, sûrs de l'appui confédéral, qui leur permet de se ressaisir, les dirigeants fédéraux annoncent la convocation d'un Conseil National fédéral élargi aux secrétaires départementaux qui se tiendra à une date rapprochée. Cet organisme n'est pas une expression démocratique de la pensée de la base. Ils espèrent ainsi pouvoir faire désavouer le C.N.G.

Celui-ci poursuit son action. Il pose le problème devant la corporation postale, devant la classe ouvrière. Comment une bureaucratie syndicale peut-elle mépriser à ce point le sentiment des syndiqués ?

La lutte pour l'unité commence. Déjà le Bureau fédéral a refusé de reconnaître le Comité National de grève qui lui proposait de convoquer en commun un congrès extraordinaire. La C.G.T. fait le mort. Le Bureau fédéral poursuit sa tâche de division lorsqu'il donne oralement des directives aux responsables syndicaux de son obédience, leur enjoignant de ne pas accepter présentement les nouvelles adhésions à la C.G.T. (exemples : l'interurbain et les services téléphoniques de Paris).

Le conflit est aigu et grave. L'attitude antigréviste du Bureau fédéral a mis à mal l'unité, et son attitude, au lendemain de la grève, s'oppose à la constitution d'une Fédération puissante et dynamique.

Aussi le Comité National de grève, conscient de ses responsabilités devant l'ensemble du mouvement syndical, n'abandonne pas la lutte pour l'unité des postiers au sein de la C.G.T., mais l'accentue. Il tiendra des assises nationales qui affirmeront cette volonté inébranlable des tra-

vailleurs des P.T.T. de sauvegarder coûte que coûte l'unité syndicale de la corporation. Les manœuvres bureaucratiques du Bureau fédéral ne sauraient modifier cette volonté.

Mais le Bureau fédéral osera-t-il, après avoir tenté de briser une grève revendicative, ignorer l'état d'esprit des postiers et demander à un Conseil National des mesures de répression contre les responsables du Comité National de grève ?

Si oui, il jetterait bas définitivement son masque antiunitaire et il serait jugé comme tel et par la corporation et par la classe ouvrière tout entière.

La lutte revendicative des postiers est aussi une lutte pour l'établissement de la démocratie ouvrière dans leur organisation syndicale, c'est aussi une lutte pour l'assainissement de l'atmosphère intérieure à leur organisation, c'est aussi une lutte pour le triomphe d'un syndicalisme indépendant et de lutte. Les postiers syndicalistes triompheront.

BARDIN, du C.N.G.

CONSEQUENCES DES PARITÉS EXTERNES

L'objet essentiel du magnifique mouvement de grève des postiers était le reclassement des travailleurs des P.T.T. par rapport aux autres fonctionnaires. Au premier stade de ce reclassement se situent ce qu'on appelle les « parités externes ».

La loi du 3 août 1943 avait unifié les traitements dans toutes les administrations. Depuis, les Régies financières ont obtenu certaines indemnités, reprises par les arrêtés des 18 juillet, 6 août et 8 décembre 1945. Enfin, les douaniers obtenaient leur reclassement par décret du 19 juillet 1946. Comment se concrétisent ces parités :

1° par l'attribution au personnel des services extérieurs, à partir du grade de contrôleur, d'une indemnité complémentaire soumise à retenues, dont les maxima varient de 9.000 à 4.500 francs suivant les catégories;

2° par l'attribution au personnel titulaire d'une indemnité dite de rendement, pouvant atteindre au maximum 18 % du traitement dans la limite d'un crédit global fixé chaque année;

3° par le reclassement du facteur dans l'échelle 5a : 39.000-60.000 francs pour le remettre à égalité avec le douanier. Le traitement de début doit donc être relevé de 3.000 francs et le maximum de 6.000 fr.

D'autres catégories, et des plus importantes, telles que le personnel ouvrier, les commis N.F., le personnel féminin et les titulaires de l'Administration centrale ne se trouvent visés par ces aménagements qu'au travers de l'indemnité de rendement qui sera minime.

Mais par voie de conséquence, le problème des parités internes se pose obligatoirement pour maintenir la relativité des traitements des 136 catégories composant le personnel postal.

La résolution Dagain adoptée par la Constituante n'est pas restrictive; conçue en termes assez larges, elle est supérieure à l'amendement Barthélemy qui n'aurait réalisé qu'une partie des parités externes. (Les facteurs s'en seraient trouvés exclus.) Le Comité national de grève a saisi cette occasion pour poser et réaliser une partie du deuxième stade, c'est-à-dire des parités internes.

Comment se posent celles-ci : Le reclassement des facteurs entraîne ipso facto celui des char-

geurs, manutentionnaires, plantons, gardiens de bureau, huissiers. Les catégories supérieures et issues du grade de facteur doivent être relevées, en premier lieu les courriers-convoyeurs, les entrepreneurs et les receveurs-distributeurs déjà déclassés par la loi du 3 août 1943, ensuite les agents de surveillance et les brigadiers-chargeurs.

D'autre part, la relativité des émoluments du facteur avec ceux de l'agent des lignes et du soudeur doit être respectée et ces derniers reclassés respectivement dans les échelles 39.000-66.000 et 48.000-72.000 fr.

De l'indemnité complémentaire allouée aux contrôleurs, les contrôleurs I.E.M., des lignes, des installations et du service automobile doivent pouvoir bénéficier, bien que ces spécialités n'existent pas aux Régies financières.

Les commis A.F. n'ayant pas été intégrés dans le cadre contrôleur lors de la réforme administrative vont se trouver écartés de l'application de l'indemnité complémentaire. Pour ces deux dernières catégories, la revendication d'une indemnité de fonction de 6.000 francs est reprise et sera vraisemblablement résolue rapidement; quant aux commis A.F., leur intégration dans le cadre contrôleur est posée.

Pour les commis N.F., une première solution s'impose : la suppression des deux barrières pour atteindre le principalat et la classe personnelle.

Mais la solution qui permettrait de faire bénéficier toutes ces catégories de l'indemnité complémentaire consiste à prendre comme base de départ les traitements sur lesquels elle est appliquée aux Régies financières, et non les catégories. Le caractère particulier, commercial et industriel des P.T.T. ne peut conduire le personnel de cette Administration à être traité en mineur. C'est à cela que s'emploie le Comité national de grève et c'est l'une des raisons du retard apporté à la signature des décrets. Il va de soi que toutes les catégories ne peuvent pas être satisfaites à la fois, leur nombre et les problèmes complexes qui se posent ne le permettent pas. Mais un troisième stade est prévu pour ces derniers, ainsi que pour le personnel titulaire de l'Administration centrale.

(Voir suite en 2^e page.)

Capocci et la démocratie syndicale

Capocci est devenu le « héraut » de la démocratie syndicale et des droits de la minorité au sein de la C.G.T. Mais, dans sa Fédération, c'est une autre histoire. Ainsi, en accord avec Delon, de la majorité confédérale, dans le compte rendu des débats du Congrès de la Fédération des Employés, publié dans l'organe fédéral, il a fait sauter la seule intervention minoritaire du camarade Dumont. Puis, pour ne pas être en reste avec Frachon et ses amis, pour prétendre au Congrès d'unanimité, Capocci ne publie que les résolutions adoptées, oubliant simplement les résolutions minoritaires qui s'inspiraient de la résolution Valière.

Pour de la démocratie, c'est de la démocratie !

Dernière heure

Les décrets sont signés. L'action directe a démontré son efficacité. A présent, le Congrès convoqué par le C.N.G. qui va se réunir à Paris les 16 et 17 août, aura pour mission essentielle de préserver l'unité syndicale au sein de la Fédération Postale, et de contraindre les dirigeants briseurs de grève à convoquer statutairement un Congrès extraordinaire. Il devra également formuler les revendications qui donneront satisfaction aux catégories qui n'ont pas été touchées par la parité externe.

F. O.

Front ouvrier n° 9
paraîtra le 1^{er} septembre

Attitude du Bureau fédéral

Pas belle, maladroite, à brève échéance peut devenir antidémocratique. Sur un quai de banlieue, où j'attends un train qui doit me ramener vers Paris, quatre gars du Bâtiment discutent, quatre prolétaires authentiques ; bonnes figures vêtements propres et élimés, propos pleins de bon sens. « Tu as vu les P.T.T., ça grouille ». Il n'en faut pas plus pour que je dresse l'oreille, car cela est intéressant... l'opinion du travailleur de base. « Je trouve que l'attitude de leur bureau est dégueulasse, ça ne s'est jamais vu désavouer un comité de grève, lorsque les copains sont dans la bagarre, on les soutient et après, on s'explique ». « Mon vieux, la discipline, c'est la discipline, ils ont un bureau, il sait ce qu'il fait, qu'ils obéissent ! » « Très joli... ils en avaient marre de pas comprendre : production, production, blocage des salaires, tu comprends, toi ? » Alors... un court silence. « Ça, le blocage des salaires, je ne l'ai jamais compris, ce qu'il y a d'emmerdant dans cette histoire, c'est qu'il pourrait y avoir scission et c'est grave. » « Ça métonnerait, les postiers sont de vieux syndicalistes, ils savent bien que la scission serait un crime. » Voilà ce que j'ai entendu, samedi soir, à 17 heures. Ces propos désintéressés m'ont paru devoir être rapportés.

30 juillet. Mouvement de grève limité à 10 heures, déclenché par B.F. après diffusion du tract « Les postiers mécontents n'attendent plus ». Succès complet du mouvement, succès réduit du cahier revendicatif : 25 % d'augmentation sur traitement brut. Cartel maintient intégralement sa revendication : 25 % doit s'appliquer à traitement brut plus indemnité. Lille, Bordeaux se déclarent insatisfaits et continuent la lutte. F.P. se déclare satisfaite des 25 % et de la promesse de M. le ministre des Finances d'examiner avec sympathie nos revendications.

2 août. Lille, Bordeaux continuent. Mouvement de grève fait tache d'huile en province. Paris entre dans le jeu : St-Lazare, Paris VIII, Nord, Central télégraphique, Austerlitz, etc. débrayent. Le B.F. est débordé.

Nuit du 2 au 3 août. Les partis prolétaires font de cette question purement revendicative une question politique. Résolution Dagain, amendement Barthélemy ; c'est à celui du parti S.F.I.O. et du P.C. qui obtiendra le premier, pour nous, satisfaction. Réveil tardif. Du 30 juillet à la nuit du 2 au 3 août, la corporation s'est lancée dans la bataille, a pesé de tout son poids et sur l'opinion et sur le gouverne-

ment. C'est là qu'est l'origine du succès et là seulement. Le syndicalisme postal, revenant à sa source première, à la charte d'Amiens, y puise suffisamment de force pour être lui-même envers et contre les partis.

Le B.F. a été maladroite ; devant cette poussée de la base qu'il a mésestimée, devant l'attitude des partis prolétaires qui reconnaissent la justesse de notre cause puisqu'ils se disputent pour mieux la défendre, il devait prendre la tête du mouvement. Samedi 3 août, il était encore temps.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?

De par la composition totalitaire du B.F. et de la C.E., Gréze, Drouet, pas plus que Collet n'y représentant la minorité, les discussions sont fatalement réduites et le réflexe atrophié. Personne n'a réalisé que l'attitude des partis prolétaires était un blanc-seing, qu'il fallait immédiatement prendre en charge le mouvement afin de le mettre dans notre jeu tous les atouts pour appuyer les négociations futures.

Et maintenant, il faut avant tout préserver l'unité. Que l'on sache bien que les amis de « Front Ouvrier » ont toujours été et seront toujours les meilleurs défenseurs de l'unité. De scission, ils ne veulent pas entendre parler. La C.G.T. est et restera notre centrale ouvrière, c'est dans son sein que nous voulons combattre afin d'y faire triompher notre conception de lutte de classe, qui nous paraît être la meilleure pour la défense de notre cause et l'aboutissement de nos justes revendications.

Le B.F. doit convoquer un Congrès national extraordinaire, de nombreuses sections mandatées régulièrement l'y poussent. C'est dans la mesure où il s'y opposerait que son attitude deviendrait d'elle-même antidémocratique. L'abcès doit se crever en plein jour, en pleine lumière, la F.P. ne peut qu'y gagner en prestige, en autorité et avec elle, la C.G.T. D'aucuns prétendent que l'exemple étant contagieux, la crainte de pareils remous dans d'autres Fédérations retiendrait nos dirigeants sur le règlement démocratique de ce conflit... Erreur, les dissentiments étouffés gagnent en force ce qu'ils perdent en volume, tôt ou tard ils éclatent et rendent, si peu que les pêcheurs en eau trouble s'en mêlent, les solutions extrêmement difficiles.

CONSEQUENCES des parités externes

(Suite de la première page.)

Il est essentiel de ne pas perdre de vue que le bureau de la Fédération Postale, sans consultation préalable de ses sections de base, a déclenché la grève de 10 heures. Le motif de ce mouvement, qui fut général, était l'obtention des parités externes. Aucun problème de reclassement interne n'était posé par le bureau fédéral qui, entre autres, se souciait peu d'obtenir une amélioration substantielle des commis N.F. La seule revendication posée pour ces derniers était un aménagement de la situation des commis N.F. anciens auxiliaires. Sur ce point, les intéressés obtiennent une indemnité différentielle. Le Comité national de grève, lui, a posé les revendications citées ci-dessus. Des manœuvres de dernière heure auprès des services des Finances en ont empêché la réalisation immédiate. Mais l'action du Comité national de grève, fort de la confiance de la grosse majorité des postiers, saura venir à bout des obstacles que certains ont voulu dresser sur sa route pour le faire trébucher.

La situation des camarades auxiliaires n'a pas échappé à leur atten-

tion. Leur statut devra être appliqué rapidement.

D'ores et déjà, on peut prévoir l'importance que ces reclassements internes ne manqueront pas d'avoir sur les travaux de la commission de reclassement de la fonction publique, qui prendront effet du 1^{er} janvier 1947.

Les postiers auront ainsi démontré l'efficacité de la grève dans la lutte revendicative et, passant outre aux ordres des dirigeants de la Fédération Postale, ils auront arraché en quelques jours ce que des paroles d'antichambre n'auraient pu faire aboutir durant quelques années.

L.-M. CHENNA.

Abonnez-vous à
FRONT OUVRIER
Organe du syndicalisme révolutionnaire

Bulletin d'abonnement

Je déclare souscrire un abonnement de :

— 12 numéros (40 fr.).

— Soutien (12 numéros : 100 fr.).

A dater du

NOM

ADRESSE

Mettez ce bulletin sous enveloppe à l'adresse de M. Pennetier, 17, rue de Normandie, Créteil (Seine), c. c. postal : Paris 5.259-15.

Au feu de la lutte

Au moment où cet article est écrit, les décrets accordant satisfaction à nos camarades postiers sur le point précis des parités externes ne sont pas encore signés. Le Comité national de grève siège en permanence, la Fédération est toujours en alerte, la lutte continue.

Mais il est d'ores et déjà possible et nécessaire de tirer de la grève revendicative des P.T.T. un certain nombre d'enseignements de la plus grande importance tant sur le plan de la lutte contre les pouvoirs publics que sur celui de la lutte contre l'attitude des dirigeants actuels de la Fédération. Car c'est sur deux fronts que s'est déroulé et que continue à se dérouler le combat.

Il faut constater tout d'abord que le mouvement est parti de la masse même des postiers qui ont compris que seule l'action directe non limitée dans le temps pouvait faire aboutir la totalité de leurs revendications. Les dirigeants fédéraux s'étant immédiatement révélés hostiles à la volonté de la base, ce puissant mouvement parti de province pour submerger Paris et gagner la quasi-totalité de la corporation a tout naturellement trouvé son expression dans la mise en place de comités de grève dont l'autorité s'est substituée aux directions en place partout où elles se sont montrées défaillantes. Organes d'expression de la volonté de la base, habilités dans le feu de la lutte, centralisés à l'échelle nationale, les comités de grève constituent l'ossature du mouvement et le gouvernement a été dans l'obligation de reconnaître leur autorité sur l'ensemble des postiers en acceptant de traiter avec les représentants du Comité national de grève. C'est d'ailleurs avec ceux-ci que les négociations se poursuivent encore en ce moment. Tout l'appareil bureaucratique dans une très large mesure aux mains des dirigeants fédéraux dont l'obédience communiste n'est un secret pour personne, tout cet appareil soigneusement mis en place depuis le Congrès de Limoges n'a pas résisté bien longtemps et a littéralement éclaté sous la poussée de la masse. Des éléments nouveaux se sont révélés dans la lutte et ont pris en main des postes responsables, tandis que les militants en place mais hostiles à l'action directe étaient chassés par des votes massifs de positions qui paraissent jusqu'ici inexpugnables. « On dirait qu'un raz de marée a passé là ! » Ces mots sont de a bouche même d'un des membres du Comité national de grève qui d'autre part ne tarissait pas d'éloges à l'égard des jeunes car ceux-ci ont très bien compris dans cette affaire où se trouvaient leurs véritables intérêts.

Nos camarades des P.T.T. nous ont démontré qu'aucun appareil bureaucratique si perfectionné soit-il ne peut résister à la pression des masses lorsque celles-ci se mettent en mouvement. Mais détruire et culbuter ne suffit pas : les Comités de grève de la Fédération Postale, qui est à l'avant-garde du mouvement ouvrier dans la phase actuelle de la lutte de classes, montrent la voie à suivre dans le combat pour l'émancipation des salariés.

En regard de ce magnifique élan de la grande majorité des postiers, l'attitude des membres du Bureau fédéral qui se sont trouvés brusquement isolés serait inexplicable si leur obédience politique n'était connue de tous. Alors qu'il est indéniable que les pouvoirs publics n'ont cédé en ce qui concerne les parités externes que sous la pression de la grève, alors que les répercussions de la lutte ont eu pour effet de faire bénéficier l'ensemble des fonctionnaires de l'application de la majoration de 25 % aux indemnités qui viennent en complément de leur traitement, les communiqués des dirigeants officiels de la Fédération Postale ne sont que condamnation des Comités de grève et inqualifiables calomnies à leur égard. Alors que l'autorité morale du Comité national de grève a été expressément reconnue par la grande majorité des postiers, le Bureau fédéral refuse d'entrer en contact avec ce même Comité et qualifie de scissionnistes tous les responsables du mouvement. Pis encore, il s'avère que les ministres communistes exercent une pression sur les négociations en cours pour que les revendications des grévistes n'aboutissent pas dans leur totalité. La manœuvre est claire : il faut mécontenter certaines catégories et surtout sauver la face des dirigeants de la Fédération. Que tous les syndiqués gravent bien cela dans leur mémoire et comprennent tout le danger que comporte pour le mouvement syndical l'inféodation à un parti politique !

En tout état de cause, les faits sont là qui parlent en faveur des partisans de la lutte revendicative appuyée par l'action directe, et leur action n'est-elle pas couronnée d'autre part par le retour massif à la C.G.T. de postiers qui avaient quitté les rangs du syndicat parce qu'échoués de

Le Bureau de la Fédération postale dressé contre les travailleurs en lutte

Le 25 juillet, la Commission exécutive de la Fédération postale alertait les responsables départementaux en vue d'un arrêt limité du travail de 8 à 10 heures. Un certain nombre de sections adressaient des télégrammes à la Fédération pour que le mouvement fût au moins de 24 heures. Comme réponse, brutalement, le 29, le Bureau fédéral lance l'ordre de grève pour le 30 juillet, de 4 h. à 14 heures.

Un certain nombre de sections, Nord, Gironde, Somme, Oise, Puy-de-Dôme, etc., continuent la grève toute la journée et alertent la Fédération pour l'élargissement de la grève. Le 31 juillet, une délégation du Nord se rend à Paris. Accompagnée de secrétaires de sections parisiennes, elle est reçue par Bontems et Piccot qui affirment que l'augmentation des traitements est de 40 % et que les postiers ont satisfaction. Les télégrammes et les coups de téléphone se succèdent sans arrêt, le Bureau fédéral répond : « il faut reprendre le travail par tous les moyens, nous avons satisfaction à 40 % ». Le Bureau fédéral ment, puisque l'augmentation n'est que de 25 % et que la grève était pour l'obtention des parités externes. Il veut briser la grève ; à Marseille, Tancrède, secrétaire régional, aidé du secrétaire de l'Union départementale, fait une fois de plus le « jaune », mais ils sont éjectés du central télégraphique. Bontems, dépêché le lendemain dans la cité du soleil, subira le même sort. Dans la journée du 31, le central télégraphique de Paris a débrayé. 4 secrétaires fédéraux se succèdent pour briser la grève et sont hués par les postiers.

Le 1^{er} août, par voie de presse, le Bureau fédéral déclare que les postiers ont satisfaction et que le ministre des Finances va examiner favorablement toutes les revendications posées. Une fois de plus, il ment : Où a-t-il eu cette assurance, d'où a-t-il ces renseignements, puisque depuis le 11 juillet, le ministre des Finances a refusé de recevoir la Fédération ?

Les télégrammes affluent de toutes parts, demandant que l'ordre de grève générale soit lancé. Le Bureau fédéral fait le sourd, il refuse de reconnaître la volonté de la base. La grève s'étend en province et gagne Paris le 2 août. Au Central interurbain, Planès, secrétaire à la Propagande, durant deux jours, s'emploiera vainement à briser dans l'œuf tout arrêt du travail. Le 2 août, deux délégations se présentent rue Lafayette, Piccot refuse de les recevoir, puis se ravise, il leur déclare « qu'entre deux

Congrès, le bureau fédéral ne reçoit pas d'ordre des syndiqués et que ceux-ci n'ont qu'à obéir. » La douzaine de pantins qui dirige la Fédération constitue sans doute à la seule l'organisation. Cette attitude ignoble relève de procédés dictatoriaux, incompatibles avec la démocratie ouvrière.

Débordé par la masse, le Bureau fédéral, qui a menti, trahi, fait le briseur de grève, déclare publiquement que si des sanctions étaient prises contre les grévistes, il s'en laverait les mains (où est la solidarité ouvrière ? Il va maintenant employer l'injure, la calomnie. Ce sont les seuls atouts qui lui restent, mais qui le déconsidèrent davantage aux yeux de la classe ouvrière tout entière. Il insinue la collusion des grévistes et de l'Administration, s'étonne qu'il n'y ait pas de sanctions, traite les grévistes d'agents des trusts (il y a de quoi rire, des postiers qui gagnent 4.000 fr. par mois, agents des trusts !)

Le Bureau fédéral, à bout de souffle, appelle à son secours et se tourne vers le parti politique — au nom de l'indépendance — car il a l'outrecuidance de dénouer la grève comme une manœuvre politique. Alors, au nom même de l'indépendance, Monmousseau ouvre le ban dans « l'Humanité » Frachon emboîte le pas.

Ils traitent de diviseurs, d'hitléro-trotskyistes, d'agents des trusts, de collaborateurs de Pétain, les postiers en lutte qui ont fait la grève insurrectionnelle d'août 1944. Pauvre Monmousseau, pauvre Frachon, d'où êtes-vous tombés ! Votre ignominie n'a d'égale que votre pusillanimité !

Les diviseurs, ce sont ceux qui ont voulu briser la grève, les diviseurs, ce sont ceux qui se refusent à convoquer un Congrès pour éclaircir la situation dans les P.T.T., seul moyen de régler le conflit interne et de renforcer l'organisation syndicale. Mais, comme hier le Bureau fédéral se souciait si peu des intérêts des travailleurs des P.T.T., il se soucie aussi peu aujourd'hui des intérêts de l'organisation syndicale. Une seule chose compte pour lui : les intérêts de sa tendance politique et il continue sa besogne partisane.

Les travailleurs des P.T.T. et la classe ouvrière tout entière doivent tirer les enseignements de cette grève. Au sein de la C.G.T., ils feront revivre en toute indépendance, en toute démocratie, la seule politique capable de défendre les exploités contre les exploités : la lutte de classe et la solidarité ouvrière. **LEGUE.**

Au sujet de la grève des postiers

La grève des P.T.T. a fait couler beaucoup d'encre. Il est indéniable que démarré sur son plan strictement revendicatif, elle est devenue un tremplin « électoral » entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste français. En réalité, la polémique opposant Blum-Mayer-Dagain contre Monmousseau-Frachon-Barthélemy traduit l'opposition dans le pays entre les politiques de la S.F.I.O. et du P.C.F., et dans la C.G.T. entre le courant réformiste traditionnel à la Jouhaux et le courant stalinien. Les dirigeants de la F.P. font courir le bruit que la grève des postiers a été soutenue par toute la presse réactionnaire. En réalité, si celle-ci peut exploiter le différend interne de la F.P., c'est grâce à l'attitude des briseurs de grève stalinien. Cependant, elle ne mésestime en aucune façon le danger que représente l'action de classe autonome des postiers qui, pendant quelques jours, ont rassemblé entre leurs mains tout le pouvoir dans l'appareil postal.

Rémy Roure, dans *Le Monde*, à propos de la grève des P.T.T., parle de « l'Etat désintégré ». La première tâche est de restaurer l'Etat. On sait par expérience ce que signifie cette restauration de l'auto-

rité : la suppression des droits élémentaires du prolétariat.

Maurice Schumann, dans *L'Aube*, critique l'opportunité de la grève : « Alors, pourquoi cette grève au moment même où vingt et une nations s'assemblent à Paris ? »

Au moment où les brigands impérialistes s'assemblent à Paris pour mieux préparer une nouvelle guerre.

Dans *L'Ordre*, Stibio dévoile bien le jeu politique de la bourgeoisie qui n'est pas opposée à ce que l'influence stalinienne soit mise en brèche par celle des réformistes pourvu que « l'ordre soit maintenu », c'est-à-dire pourvu que ses intérêts ne soient pas mis en danger.

« Si l'influence communiste venait à diminuer, ce serait au profit de l'influence socialiste, ou de telle autre. Nous ne sommes pas, la C.G.T. ne peut plus être sous la cloche pneumatique, dans le vide absolu. Ce qu'il faut donc, c'est que les partis, tous les partis, la comme ailleurs conscients des devoirs de l'heure, des responsabilités qui leur incombent au gouvernement, n'usent pas de l'instrument syndicaliste contre les intérêts vitaux de la nation, en utilisant des moyens comme la grève des services publics. De semblables moyens ne peuvent qu'accélérer le processus réactionnaire dans un pays où la démocratie renaisse est déjà guettée par ses adversaires à son impuissance et à ses désordres. »

Et Frachon reprend en fidèle écho « L'attitude démagogique qui essaie de pousser à la grève pour provoquer le chaos. »

Ce rappel à l'ordre est compris car pour Jouhaux comme pour Frachon, pour Blum comme pour Thorez, la collaboration de classes est la règle d'or, la collaboration qui les lie les uns et les autres au char de l'Etat bourgeois. **LAMBERT.**

l'inaction dans laquelle on les avait maintenus jusqu'ici ?

Il est indispensable maintenant que la Fédération Postale sorte de la lutte plus forte et sans rompre son unité, ce qui lui serait fatal, et très lourd de conséquences pour le mouvement ouvrier dans son ensemble, car la lutte des postiers a sa résonance dans tout le mouvement syndical. Il est indispensable maintenant qu'un Congrès extraordinaire réuni statutairement enregistre le nouveau rapport de forces et donne aux ex-minoritaires, qui n'ont pas craint d'entamer le combat, la place qui leur revient de droit à la direction de la Fédération.

Emile BILLAUT.

Imp. spéciale de « Front Ouvrier ».

Le Directeur-Gérant : PENNETIER.